

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU MARDI 1ER DECEMBRE 2020

**CM2020/12/01/50 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UCCRN (SORBONNE UNIVERSITE)
POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS DE TRAVAIL COLLABORATIFS « ADAPTER LA VILLE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE : DES SOLUTIONS BASEES SUR LA
NATURE »**

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil métropolitain relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

Vu la délibération CM2017/10/19/02 du Conseil métropolitain relative à la stratégie Nature de la Métropole,

Vu la délibération CM2018/11/12/13 du Conseil métropolitain portant adoption du Plan climat air énergie métropolitain,

Vu la délibération CM2019/12/04/22 approuvant la synthèse de l'atlas de la biodiversité métropolitaine et les premières orientations du plan biodiversité métropolitain,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

Considérant les enjeux de préservation, de valorisation et de développement des espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain,

Considérant les enjeux spécifiques de préservation de la biodiversité en milieu urbain dense au sein de la Métropole,

Considérant les enjeux d'adaptation des territoires urbains denses aux changements climatiques et les réponses apportées par les solutions fondées sur la nature,

Considérant que les ateliers de travail collaboratif proposés par l'UCCRN participent de cette politique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le versement d'une subvention au réseau de recherche sur le changement climatique en milieu urbain – UCCRN - (UMS 3455 OSU ECCE TERRA de Sorbonne Université), pour le projet d'organisation de deux ateliers de travail collaboratifs avec les élus et les techniciens du territoire sur les enjeux de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques.

FIXE le montant de la subvention à 7 540 € (sept mille cinq cent quarante euros).

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2020 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.